

Cheb Mami reconnaît « sa faute »

Le chanteur de raï a reconnu pour la première fois hier devant le tribunal correctionnel de Bobigny avoir été au courant que son entourage organisait l'avortement forcé de son ex-compagne.

Sept ans de prison ont été requis hier par le procureur du tribunal correctionnel de Bobigny contre la star franco-algérienne du raï Cheb Mami, 42 ans, accusé de tentative d'avortement forcé de son ex-compagne. Son maintien en détention a également été demandé. Le procureur Ophélie Champeaux a par ailleurs requis six ans de prison et un mandat de dépôt contre Michel Lecorre (Maurice Lévy, l'ex-manager de Cheb Mami). Au cours de son réquisitoire, le procureur a qualifié le chanteur et son ex-impresario de « co-organisateurs » de « violences d'un autre âge ». Le jugement doit être rendu cet après-midi.

Cheb Mami, Mohamed Khelefati à l'état-civil, est écroué à la prison de la Santé à Paris depuis lundi après deux années de fuite en Algérie. Il lui est notamment reproché des « violences » avec des circonstances aggravantes en 2005 à l'encontre d'une photographe de presse de 43 ans avec laquelle il entretenait une liaison. En août 2005, Camille – le prénom a été changé à la demande de la victime – affirme avoir été amenée de force dans une villa à Alger après qu'elle eut annoncé sa grossesse au chanteur. Elle dit y avoir été droguée et séquestrée, affirmant que deux femmes et un homme ont tenté de lui faire un curetage. Elle a finalement

donné naissance à une fillette aujourd'hui âgée de trois ans.

Durant l'audience, Cheb Mami a reconnu sa responsabilité, avouant en sanglots « sa faute grave », mais avait dit avoir été « piégé ». « J'étais dépassé », a-t-il dit en sanglots. « C'est contraire à mes principes, à ma religion. Je n'arrive pas à l'expliquer. J'ai fait une faute, c'est grave, le cauchemar. Je n'étais pas dans la villa mais je savais ce qui se passait », a-t-il déclaré. « C'était l'idée de Michel » Lecorre, s'est défendu Cheb Mami. « J'ai accepté dans la panique. S'il n'avait pas proposé cette possibilité je n'aurais jamais pensé à ça. Mais je n'ai rien fait pour l'arrêter », a-t-il poursuivi.



« Ma cliente voudrait qu'on reconnaisse enfin la barbarie qu'elle a vécue », avait déclaré Marie Dosé, l'avocate de l'ex-compagne de Cheb Mami.